



Ville de
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21 JUIL. 2026

ID : 059-215904640-20260709-DELIB_2026_050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES :		
En exercice	Présents	Votants
19	11	17
Date de la convocation : 3/07/2026		
Date d'affichage : 21 JUIL. 2026		

Numéro de la délibération :
DELIB_2026_050

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Roxane GHYS, Mme Karine DURIEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, Mme Carole GARCIA.

Etaient absents et représentés : M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Christophe WILLERY, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Lionel SOIGNEUX a donné procuration à Mme Roxane GHYS, M. Mathis JEUNE a donné procuration à M. Guillaume HAUTCOEUR, Mme Alice NAVEAU RONCHIN a donné procuration à Mme Julie BETHENCOURT, M. Evan BAUDCHON a donné procuration à Mme Callysta DUPONT.

Etaient absents excusés : M. René LECUYER, M. David LEDUC.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

Objet : Fixation du loyer du local mis à disposition pour un dépôt de pain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune met à disposition, à titre gratuit, un local communal afin de permettre l'exploitation d'un dépôt de pain, contribuant ainsi au maintien d'un service de proximité au bénéfice des habitants.

Il est proposé de conclure avec l'occupant une convention d'occupation précaire du domaine communal, en fixant le montant de la redevance d'occupation à 500 € par mois, charges comprises, à compter du 1^{er} août 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
17		

décide :

- de maintenir la mise à disposition du local communal destiné à l'exploitation d'un dépôt de pain dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, annexée à la présente délibération
- de fixer le montant de la redevance d'occupation à 500 € par mois, charges comprises
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation précaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionnés,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le **21 JUIL. 2026**

ID : 059-215904640-20260709-DELIB_2026_050-DE

La secrétaire de séance,
Karine DURIEUX



Le Maire,
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **21 JUIL. 2026**

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.